



SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN
Membre de la Fédération Canine d'Alsace - Affiliée à la Société Centrale Canine Reconnue d'Utilité Publique



**SEANCE DE CONFIRMATION
TOUTES RACES**



COLMAR



Parc des Expositions - Avenue de la Foire aux Vins

Partie à conserver

Vendredi 30 mars 2012 - 14 h à 18 h

Jury presenti

- 1^{er} groupe
- Beauce, Pyrénées, Picard, Bouvier des Flandres,
- Bergers de l'Est, Saarloos, Hollandais,
- BeardedM. KARCHER
- Autres races du groupeM. KERIHUEL
- 2^e groupe
- Dobermann, Schnauzers, Pinschers, Boxer,
- Bulldog et type Dogues.....M. KERIHUEL
- Mastiff et Bullmastiff, Fila de St Miguel,
- Bergers de l'Est.....M. KARCHER
- Autres races du groupeM. DUPAS
- 3^e groupeM. ESCOFFIER
- 4^e groupeMme DESSERNE
- 5^e groupeM. LENEUF
- 6^e, 7^e et 8^e groupeMme DESSERNE
- 9^e groupe
- Bichons, Coton, Chihuahua,
- Lhasa Apso, ShihTzu, Epagneul et TerrierTibétainsMme BOTTUSSI-JOCQUEL
- Cavaliers King Charles, Boston, CarlinM. KARCHER
- Autres races du groupeM. DUPAS
- 10^e groupeM. DUPAS

ATTENTION

Votre chien doit obligatoirement être identifié par transpondeur ou tatouage lisible et le justificatif doit être présenté au juge avec les documents énumérés ci-dessous. S'il s'agit d'un chien étranger identifié à l'étranger vous devez au préalable prendre contact avec votre vétérinaire.

AUTRES DOCUMENTS A PRESENTER AU JUGE

- a) chiens déjà inscrits au LOF : original du certificat de naissance et formulaire d'examen de confirmation rempli par vous
- b) chiens inscrits à un Livre des Origines Etrangères reconnu par la FCI : original du pedigree, formulaire d'examen de confirmation rempli par vous et feuille de déclaration au LOF à demander au secrétariat et remplie par vous
- c) chiens "sans papiers" ou inscrits à un Livre des Origines non reconnu par la FCI : feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial ou au livre d'attente, et formulaire d'examen de confirmation remplis par vous.
- Si ces imprimés vous manquent, demandez-les nous en joignant une enveloppe timbrée pour le retour.

CYNOPRINT - 04 74 21 10 65

Partie à renvoyer

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

CLOTURE DES ENGAGEMENTS 16 MARS 2012

Joindre **votre règlement** (voir au dos) à l'ordre de la SCHR
et une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour l'envoi de l'accusé de réception

Remplir en caractères d'imprimerie lisibles

Race..... Variété.....

Taille..... Couleur..... Poil..... Poids.....

N° Identification..... N° LOF.....

Nom du chien.....

Date de naissance..... Sexe : Mâle Femelle

Nom du père.....

Nom de la mère.....

Nom du producteur.....

Nom du propriétaire M. Mme Mlle.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Pays..... Téléphone.....

AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION

Il n'y a pas d'âge maximum pour le faire

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er}- Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres15 mois

ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau.

Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00

2^e- Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois.....15 mois

3^e-4^e- Groupes12 mois

5^e- Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland15 mois

6^e- Groupe : 12 mois sauf

Rhodesian Ridgeback.....15 mois

7^e- Groupe :12 mois

8^e- Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers.....15 mois

9^e- Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais.....10 mois

10^e- Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois

Renseignements et envoi des engagements

**S.C.H.R. 22, rue Sainte Thérèse
BP 2411 - 68067 MULHOUSE Cedex**

Tél.: (Mer. / vend. 17 h 00 à 19 h 00)

au **+33 (0)3 89 32 10 25**

Internet : www.schr68.com

**Initiation à la confirmation gratuite
au Club Canin de Guebwiller
le dimanche 4 mars 2012**

de 9 h à 12 h 30

Tél. 03 89 74 38 78 - 03 89 32 10 25

Quelques conseils :

Apprenez à votre chien à se laisser examiner les dents (gueule fermée en écartant les babines sur le devant puis sur les côtés), le tatouage bien lisible (en cas de besoin raser ou couper les poils puis nettoyer à l'alcool), les testicules pour les mâles, selon les races les ergots. Le juge vérifiant la conformité de votre chien par rapport au standard de la race, il vaut mieux présenter votre chien à son avantage et surveiller sa position (debout car on ne peut juger un chien couché ou assis) et son expression (attentive si possible). Au besoin rectifiez.

Apprenez à votre chien à trotter librement à votre gauche au bout de la laisse sans qu'il ne tire ou saute en tous sens, empêchant de juger ses allures.

N'oubliez pas d'emporter le carnet de santé de votre chien et le certificat de vaccination qui peuvent vous être demandés au contrôle vétérinaire ainsi que les autres documents nécessaires à la confirmation. Vérifiez et faites refaire si besoin les vaccinations (rage par exemple). Par respect vis-à-vis du juge faites en sorte que votre chien soit propre, brossé et toiletté pour les races qui le demandent.

Colmar se trouve sur l'autoroute A35 entre Mulhouse et Strasbourg

Pour rejoindre le Parc Exposition (avenue de la Foire aux Vins), prendre la "Sortie 23" en venant de Strasbourg, la "Sortie 24" en venant de Mulhouse ou la Nationale N 83 en venant de Thann.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif unique : **30 €** par chien

TOTAL : chien(s) x 30 = €

MODE DE PAIEMENT

Chèque bancaire ou postal au nom de S.C.H.R.

Espèces

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

16 mars 2012

Information du Ministère de l'Agriculture

"Tous les chiens nés en France ou à l'étranger après le 1^{er} mai 2004 et ayant les oreilles coupées sont interdits en concours et en exposition en France, ils ne peuvent ni être confirmés, ni inscrits au LOF à titre initial, au titre de la descendance, de l'importation ou inscrits sur un livre d'attente".

La SCC précise : la coupe des queues reste autorisée, la France ayant demandé à être exempté de cette disposition.

Attestation

Je déclare sincère et véritable tous les renseignements figurant au recto. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Canine du Haut Rhin de toute responsabilité du fait d'accidents (blessure, morsure, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, le jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement de la Société Centrale Canine.

Fait à

Le.....
Signature